

Closure of Courts in New Brunswick

Fermeture de tribunaux au Nouveau-Brunswick

WHEREAS access to justice depends on the maintenance of courthouses in local communities;

ATTENDU QUE l'accès à la justice dépend du maintien de palais de justice dans les communautés locales;

WHEREAS the Canadian Bar Association supports open, transparent, public consultation with governments in access to justice matters, including closure of courts;

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien appuie un processus de consultation publique, ouvert et transparent, avec les gouvernements dans le cadre des questions se rapportant à l'accessibilité de la justice, y compris la fermeture de tribunaux;

WHEREAS the Government of New Brunswick has announced that it will permanently close the provincial courts in St. Stephen, Grand Falls, Sussex and Grand Manan;

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il fermera, de façon permanente, les cours provinciales à St. Stephen, Grand Falls, Sussex et Grand Manan;

WHEREAS closure of these courts undermines access to justice for local residents, in particular the most vulnerable and impoverished residents who cannot travel great distances to attend court;

ATTENDU QUE la fermeture de ces tribunaux aura pour effet de miner l'accès à la justice pour les résidents de ces régions, et touchera particulièrement les résidents les plus démunis et vulnérables, qui ne peuvent pas se permettre de voyager de grandes distances afin de se présenter en cour;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien :

- urge the Government of New Brunswick to ensure access to justice for all by reversing its decision to close the provincial courts in St. Stephen, Grand Falls, Sussex and Grand Manan;

- exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à veiller à ce que tous ses résidents aient accès à la justice en annulant sa décision de fermer les cours provinciales de St. Stephen, Grand Falls, Sussex et Grand Manan;

Resolution 16-05-M

- urge the New Brunswick Attorney General, in consultation with the CBA-New Brunswick Branch and other stakeholders, to conduct a comprehensive review of the justice system with a view to maintaining courts in local communities and determining where savings might be made that could additionally fund the justice system in New Brunswick; and
- encourage the federal, provincial and territorial governments to consult with the Canadian Bar Association, its branches, and the law societies prior to considering whether to close any court.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Ottawa, ON, February 20-21, 2016.

Résolution 16-05-M

- exhorte le procureur général du Nouveau-Brunswick à entreprendre, en consultation avec la Division de l'ABC-Nouveau-Brunswick et d'autres parties intéressées, un examen exhaustif du système judiciaire en vue de préserver les tribunaux dans les communautés locales et de cerner les économies pouvant être réalisées afin de pouvoir allouer des fonds additionnels au système judiciaire du Nouveau-Brunswick; et
- encourage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à consulter l'Association du Barreau canadien, ses divisions ainsi que les ordres professionnels de juristes avant de prendre une décision quant à la fermeture de tribunaux.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Ottawa (ON), du 20 au 21 février 2016.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**